



AIDES

Fonds social d'aide aux lycéens pour la restauration et l'hébergement pour la Charente-Maritime

Publics concernés

- #Lycéen
- #Apprenti

Domaines secondaires

- [#Lycées](#)
- [#Logement](#)
- [#Éducation et formation](#)

Vous êtes lycéen(ne) en Charente-Maritime et connaissez des difficultés pour payer la restauration ou l'hébergement ? Vous pouvez solliciter le fonds social régional lycéen.

Objectif

Permettre d'accompagner les enfants des familles en difficulté dans leur scolarité notamment en leur facilitant l'accès à la restauration scolaire et à l'hébergement.

Calendrier

Cette aide s'applique pour l'année scolaire 2025-2026.

Bénéficiaire

Jeunes en formation (lycéens, classes post-bac, apprentis exclus du dispositif spécifique FSAA) inscrits dans les établissements (lycées publics, privés, Maisons Familiales Rurales (MFR) du département de Charente-Maritime.

Comment faire ma demande ?

Dès la rentrée scolaire, les familles sont informées du dispositif par l'établissement. Elles peuvent à tout moment solliciter ce fonds en complétant le dossier de demande remis par l'établissement.

Dans chaque établissement, une commission assiste le chef d'établissement dans la définition des critères d'attribution, en prenant en compte au plus près les réalités propres à l'établissement. La procédure d'instruction des demandes est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Une réponse motivée sera adressée à chaque famille même en cas de refus.

Correspondants

- **Direction de l'éducation**

Service Relation aux usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption